



Objet :

**Arrêté du Président d'ECLA portant mise à jour
n°6 du PLU de Montmorot**

Direction Urbanisme Habitat Cadre de
vie

Le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3, R.151-52, et R.153-18;
- VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1635 quater L et 1635 quater N;
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montmorot approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2017, sa mise à jour n°2 approuvée le 22 mai 2018, sa mise à jour n°3 approuvée le 17 juin 2019, sa modification simplifiée approuvée le 27 avril 2023, sa mise à jour n°4 approuvée le 09 mai 2023 et sa mise à jour n°5 approuvée le 10 juin 2024;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2022 sollicitant auprès des communes membres le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale;
- VU le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à ECLA à compter du 18 février 2023;
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 février 2026 portant définition du Projet Urbain Partenarial (PUP) conclu avec la société YBH (Hyper U) pour la création d'un giratoire à Chantrans;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20260416-E-2026-0025-A

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montmorot sont complétées par le plan du périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Le périmètre du PUP tient lieu également de périmètre d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour une durée de 5 ans.

ECLA

2.1 Documents d'Urbanisme

- Article 2 :** La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie de Montmorot.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché au siège d'ECLA et en Mairie de Montmorot pendant un mois.
- Article 4 :** Le présent arrêté accompagné du dossier de mise à jour sera transmis au Préfet afin qu'il effectue la mise à jour des documents tenus à disposition du public en Préfecture, ainsi qu'à la DDT du Jura et la DGFIP pour que soit mis à jour le taux communal de la Taxe d'Aménagement sur le secteur concerné.
- Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services d'Espace Communautaire Lons Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 16 AVR. 2026

Le Président,




Claude BORDARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20260416-E-2026-0025-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

ZAC de Chantrons Délimitation du Projet Urbain Partenarial

Parcelles soumises au projet :

- AZ0184
- AZ0234
- AZ0238
- AZ0239



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
039-200071116-20260416-E-2026-0025-A1

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2026